

LONG SEJOUR – REGROUPEMENT FAMILIAL AVEC CONJOINT(E) NON EUROPEEN

Le dossier doit être présenté en original + 3 copies

Les documents à fournir sont :

- 1-** Formulaires de demande de visa **signé, daté** et dont **toutes** les cases auront été complétées de façon lisible
- 2-** Trois photos d'identité récentes et ressemblantes
- 3-** La page d'identité et de toutes les pages utilisées du passeport. Le passeport doit être valable encore minimum 6 mois.
- 4- L'acte de mariage original légalisé** délivré par la Municipalité, OU contrat de « partenariat enregistré ».
- 5- L'acte de naissance original légalisé** du demandeur.
- 6-** Titre de séjour belge de votre conjoint ou partenaire + la preuve de son adresse (document annexe de la carte d'identité électronique ou certificat de résidence).
- 7-** Preuve des revenus réguliers et stables + (composition de ménage + fiches de paie des 3 derniers mois pour salariés ou dernier extrait de rôle pour indépendants ou fiches de pension récentes et tout autres preuves de revenus) ; la personne rejointe doit disposer d'au moins 1257 EUR net/mois. Revenus provenant de régimes complémentaires (le revenu d'intégration et le supplément d'allocations familiales), l'aide sociale financière (CPAS), les allocations familiales, les allocations d'attente et l'allocation de transition, ne peuvent pas être pris en considération.
- 8- Le certificat médical** original établi par le médecin agréé de l'Ambassade, Dr. Solange Laroussi, avenue de Londres, 58 (71/343.753), délivré depuis moins 6 mois
- 9- Le bulletin n° 3 original légalisé** délivré depuis moins de 6 mois.
- 10-** Une preuve que votre conjoint/partenaire en Belgique dispose d'une **assurance maladie** couvrant les risques en Belgique pour vous et lui-même.
- 11-** Preuve d'un logement suffisant : soit, la preuve du titre de propriété du logement affecté à sa résidence principale ; soit, la preuve d'un contrat de bail enregistré portant sur le logement affecté à sa résidence principale.
- 12-** Le cas échéant, d'une preuve de la dissolution d'un mariage précédent ou d'un partenariat enregistré précédent par l'original du jugement de divorce et le certificat de non appel (divorce en Tunisie) ou le certificat de transcription du divorce dans les registres d'Etat civil en Belgique (divorce en Belgique).
- 13-** Le cas échéant, **l'extrait de décès original légalisé** (délivré en Tunisie) du conjoint ou partenaire.

TLScontakt

Adresse : Leman center, Lac Leman, Tunis, Tunisie
Téléphone : +216 31 369 030